

Veuillez remplir un formulaire d'inscription séparé pour chaque co-exposant.

	Adresse de l'exposant ou du co-exposant	Adresse de facturation*
Société:		
Nom, prénom:		
Adresse:		
Code postal/ville:		
Téléphone:		
E-Mail:		

*À remplir uniquement si différente de l'adresse de l'exposant

Personne de contact pour la correspondance relative au salon et les mesures de communication

Nom, prénom:			
Téléphone:		E-mail:	

Nous souhaitons figurer dans le **répertoire des exposants** sous la lettre _____.

☐ Nous sommes co-exposants

Sur le stand de la société: _____

Frais par co-exposant: CHF 1'490.-, paquet marketing Basic inclus.

Veuillez remplir un formulaire d'inscription séparé pour chaque co-exposant.

Emplacement du stand (informations importantes sur l'attribution des stands, page 2)

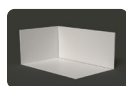
Longueur minimale: _____ Longueur maximale: _____ Longueur optimale: _____

Profondeur minimale: _____ Profondeur maximale: _____ Profondeur optimale: _____

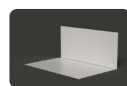
1 côté ouvert



2 côtés ouverts



3 côtés ouverts



Nombre de côtés ouverts (veuillez cocher):

Supplément pour façade par rapport au tarif de base:

15%

20%

(dès 50 m²)

☐ Pré-inscription pour le raccordement à l'eau (commande définitive à faire via l'outil en ligne de BERNEXPO)

☐ Nous sommes intéressés par un stand modulaire de Steinmetz Expo AG

Surface d'exposition:

Prix à partir du 1 ^{er} septembre 2026	CHF 230.-/m²
Suppléments	
	pour 2 côtés ouverts 15 %
	pour 3 côtés ouverts (possible dès 50m²) 20 %
☐ Paquet marketing Basic obligatoire (voir documentation pour les exposants)	CHF 1'250.-
☐ Paquet marketing Premium (paquet Basic déjà inclus, voir documentation pour les exposants)	CHF 1'950.-

Prix hors TVA, construction du stand, moquette, frais annexes et raccordements techniques

Conditions générales du contrat

Le contrat d'exposant/de co-exposant est conclu entre l'aae et l'exposant. En signant le présent contrat, l'exposant accepte les conditions générales de vente convenues ici, ainsi que le règlement intérieur et les directives techniques de BERNEXPO AG. Les documents de BERNEXPO AG peuvent être consultés sur www.electro-tec.ch. L'inscription est confirmée définitivement lors de l'envoi du plan des halles, incluant l'attribution des emplacements.

Attribution des stands

En fonction de l'espace disponible, l'organisateur peut modifier la surface du stand ainsi que le nombre de côtés ouverts. La répartition des stands est effectuée par la direction du salon. Toute réclamation doit être formulée par écrit dans les 7 jours suivant la réception du plan des halles. L'organisateur est en droit, même en dérogation à une confirmation déjà donnée, d'attribuer un autre emplacement à l'exposant, d'ajuster le nombre de côtés ouverts du stand ou sa taille, dans la mesure où cela sert à optimiser l'aménagement de la halle. Les piliers de la halle situés sur la surface du stand sont déduits de celle-ci et ne constituent pas un motif de réclamation. L'organisateur n'est pas responsable envers l'exposant des conséquences éventuelles résultant de l'emplacement ou de l'environnement du stand, y compris celles liées à un pilier de la halle.

Raccordements techniques et autres prestations

La documentation technique, ainsi que d'autres informations relatives au salon, vous seront envoyées en temps utile.

Facturation

La facturation de l'emplacement d'exposition interviendra en février 2027. Délai de paiement: 30 jours.

Résiliation du contrat d'exposition

Le contrat d'exposition dûment rempli engage l'exposant. Une résiliation du contrat est possible jusqu'au 31 janvier 2027, aux conditions suivantes: Si l'espace attribué ne peut être reloué dans un délai de 14 jours, l'exposant sera redevable de la totalité du montant de la location. En cas de sous-location, un montant correspondant à 1/3 de la surface d'exposition sera facturé à l'exposant qui se retire, afin de couvrir les frais administratifs.

Le montant correspondant sera exigible immédiatement après l'acceptation de la résiliation.

En cas de résiliation du contrat à compter du 1^{er} février 2027, la totalité de la surface d'exposition, y compris les éventuels suppléments liés aux côtés ouverts du stand, ainsi qu'un montant supplémentaire de CHF 1'000.- pour frais administratifs, seront facturés.

For juridique

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est à Urtenen Schönbühl.

Exposant

Co-exposant

Lieu / Date

Lieu / Date

Raison sociale et signature faisant foi

Raison sociale et signature faisant foi

Contact: Association suisse d'achats électro aae société coopérative

Bernstrasse 28, 3322 Urtenen-Schönbühl, tél. +41 31 380 10 10, www.electro-tec.ch, electro-tec@eev.ch

Personne de contact: Laura Peyer, l.peyer@eev.ch